



Entente de supervision

(Les superviseurs doivent aussi remplir une demande de supervision à moins qu'ils ne figurent pas sur la liste des superviseurs approuvés.)

Information du demandeurs/CTA ou C-CTA

Nom: _____ N° de membre : _____

Adresse: _____

N° de tél.: _____ Courriel: _____

À NOTER : À remplir par le demandeur et par le superviseur proposé. La relation de supervision entre le demandeur et le superviseur doit être libre de tout lien de dépendance.

Entente de supervision

entre _____ et _____
le superviseur proposé (en lettres moulées) *le demandeur (en lettres moulées)*

Période: _____
début *fin*

Le superviseur et le supervisé doivent tous les deux conserver une copie du présent contrat. Ce contrat peut être modifié au besoin, mais seulement à la suite d'une consultation.

Droits et responsabilités du supervisé et du superviseur

Responsabilités du supervisé	Responsabilités du superviseur
<ul style="list-style-type: none">Assister aux séances de supervision bien préparéEffectuer les travaux assignés.Poser des questions au superviseur sur ses difficultés et son progrèsPoser des questions et faire preuve d'ouverture à la rétroactionRemettre en question les idées d'une manière constructiveS'attendre du superviseur qu'il prenne les mesures convenues et fournisse des explications	<ul style="list-style-type: none">Assurer le bien-être des clients du supervisé et formuler des directives pour les clients à risqueÉtablir une relation de supervision et un tonus émotionnelAssurer le consentement éclairé pour tous les aspects de la supervisionClairement distinguer la supervision de la thérapieAssurer la compréhension des normes légales et éthiquesAssurer une bonne compréhension des rôles et des responsabilités de la part du superviséAssister aux séances de supervision bien préparéRépondre aux besoins en développement du superviséTraiter les objectifs d'apprentissage qui sont définisGérer l'agenda de manière généraleEnseigner des techniques et des méthodes d'intervention utilesRésoudre les problèmes avec le superviséObserver le supervisé dans sa pratique et lui offrir des mesures correctrices ou de soutien au besoinFournir de la rétroaction selon les exigences du CCTNB

Responsabilités communes du superviseur et du supervisé

Respecter le Code de déontologie et les Normes d'exercice du CCTNB
Assurer un degré élevé de professionnalisme dans toutes les interactions
Cerner les forces du supervisé et les mettre à profit
Maintenir une assurance responsabilité professionnelle d'au moins 2 millions dollars

Objectifs de la supervision

Surveiller le travail de la personne supervisée et protéger le bien-être de ses clients.
Bâtir l'identité professionnelle et la compétence de la personne supervisée.
Permettre à la personne supervisée de remplir les critères du CCTNB concernant l'immatriculation et l'obtention d'une licence.
Permettre à la personne supervisée de remplir les critères du CCTNB concernant l'adhésion & la supervision.

Le superviseur doit

Avoir le titre de CTA du CCTNB ou être membre de plein droit du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick ou de l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick et posséder au moins cinq ans d'expérience en counseling.
Suivre un cours de supervision approuvé par le conseil du Collège.
Détenir une assurance responsabilité professionnelle d'au moins 2 millions de dollars.
Soumettre leur curriculum vitae détaillant leur expérience de travail en counseling en heures/semaines/années pour démontrer 5 années de pratique du counseling.

Autres exigences

La moitié des heures de supervision doivent être des heures de supervision en personne.
La supervision ne s'effectue pas entre pairs, c'est-à-dire entre des personnes ayant des qualifications, un statut et une expérience équivalents.
Un superviseur ne peut pas être un membre actuel ou un ancien membre de la famille du demandeur ni une personne avec qui la relation personnelle risquerait de faire obstacle à l'établissement d'une relation professionnelle.
Une personne qui exerce une fonction de gestionnaire par rapport au demandeur et qui a des tâches d'évaluation du travail ou de la gestion des cas n'est pas considérée comme étant dans une position pour évaluer la qualité de la thérapie prodiguée à un client.
Les superviseurs en milieu de travail ou les superviseurs de stage liés au stage de maîtrise du demandeur ne peuvent pas assurer la supervision d'un candidat à l'immatriculation.

Raison d'être de la supervision

Demandeurs ordinaires		Demandeurs praticiens chevronnés ou CTA/C-CTA qui accumulent des CEC	
Total d'heures de counseling	2 000 heures	Total d'heures de counseling	500 heures
Contact direct avec les clients	800 heures	Contact direct avec les clients	200 heures
Heures de supervision	50 heures	Heures de supervision	25 heures

- Supervision en vue de l'immatriculation par la voie ordinaire.
- Supervision en vue de l'immatriculation par la voie du demandeur praticien chevronné.
- Supervision d'un membre qui accumule des CEC.

Attestation professionnelle

Nous avons tous les deux une assurance responsabilité professionnelle de 2 millions dollars.

Nous sommes tous les deux membres du Collège des conseillers et conseillères thérapeutes agréés du Nouveau-Brunswick (CCTNB) OU le supervisé est membre du CCTNB et le superviseur est membre du

Nom du Collège ou de l'Association

Nous avons lu la liste des exigences ci-dessus et acceptons de nous y conformer.

Signature: _____ Date: _____
Signature du demandeur

Signature: _____ Date: _____
Signature du superviseur proposé

Envoyez le formulaire par courriel à info@cctnb.ca